

[le 17.04.2020]

L'université restant fermée jusqu'en septembre, aucun examen en présentiel n'aura lieu en juin et en juillet.

La tenue d'examens en présentiel en septembre repose sur l'hypothèse d'une évolution favorable de la crise sanitaire, mais l'éventualité d'une seconde vague d'épidémie est loin d'être exclue selon les autorités sanitaires. Ainsi, dans cette dernière perspective, il a été demandé à la faculté de droit (comme aux autres composantes) de travailler sur le scénario d'enseignements en distanciel pour le début du premier semestre 2020-2021. Au reste, des collègues étrangers, italiens et américains, rapportent qu'aucune reprise du cours normal des enseignements à partir de l'automne n'est à l'ordre du jour dans leur pays.

Pour les masters 2, le dispositif arrêté pour les examens demeure inchangé. Les étudiants sont invités à poser leurs questions aux gestionnaires des diplômes.

Pour les L1, L2, L3 et M1, il est difficile d'apporter des informations nouvelles précises dans la mesure où l'Upec étudie, depuis quelques jours, un plan de prêt d'ordinateurs au bénéfice des étudiants victimes de la fracture numérique, sa conception comme sa réalisation demande quelque temps. Dans les prochains jours, l'administration de la faculté adressera aux étudiants un questionnaire sur cette question. Il va sans dire que la mise en œuvre ou non de ce plan rejaille nécessairement sur l'organisation des examens, qu'il s'agisse de leurs modalités ou de leur calendrier.

Afin de sortir de cette période d'expectative, *en toute hypothèse*, la faculté de droit a décidé d'arrêter les modalités d'examen à la fin avril et de faire débiter les épreuves au plus tôt dans la semaine du 25 mai, ou, beaucoup plus vraisemblablement, dans celle du 2 juin, le calendrier étant communiqué 15 jours à l'avance. Une exception cependant : les options transversales (y compris celles de la faculté de droit) pourront avoir lieu dans le courant du mois de mai.

Sauf imprévu (aggravation de la crise sanitaire, nouvelle réglementation impérative, décision de l'Upec par exemple), tout sera mis en œuvre pour que la première session des examens soit achevée avant le début des vacances d'été.

Pour le cas où la mise en œuvre du plan de prêt d'ordinateurs tarderait ou, finalement, s'avérerait irréalisable, les étudiants concernés, placés dans une *situation différente* des autres, passeraient leurs examens selon un calendrier et des modalités *différents* arrêtés en concertation avec les instances de l'Upec.

À noter que des actions de soutien et de révision pourraient être organisées dans le courant du mois de mai, dans certaines matières, en fonction des besoins.